



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 9 avril 2019 à 17 h
au Foyer rural de LYE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

La séance s'est ouverte le 4 avril 2019

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN, Mme Christine MARTIN (Ecueillé)
- M. Alain MOREAU (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON (Ghée)
- M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. François LEGER (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (*arrivé en séance à 17h20, avant l'examen du dossier n°3*) (Lye)
- M. Denis LOGIE (*ayant quitté la séance à 19h05, avant le vote du dossier n°7*) (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (*arrivé en séance à 17h30, avant l'examen du dossier n°6*) (Préaux)
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, M. Alain RAVOY, M. Gilles BRANCHOUX, M. Alain SICAULT, Mme Paulette LESSAULT (Valençay)
- Mme Annick BROSSIER, Mme Ingrid TORRES (*ayant quitté la séance à 19h35, avant le vote du dossier n°7*) (La Vernelle)
- M. Joël RETY (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET (*ayant quitté la séance à 21h05, avant l'examen du dossier n°18*), M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU (Villegouin)
- M. William GUIMPIER, Mme Liliane REMONDIERE, Mme Catherine BARANGER (*ayant quitté la séance à 21h05, avant l'examen du dossier n°18*) (Villentrois – Faverolles-en-Berry)

Avaient donné pouvoir :

- M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle) à M. François LEGER
- M. Gérard SAUGET (Pellevoisin) à M. Denis LOGIE jusqu'à 19h05, puis à M. Claude DOUCET jusqu'à la fin de séance
- M. Denis LOGIE (Pellevoisin) à M. Francis JOURDAIN à partir de 19h05
- Mme Josette DEBRAIS (Valençay) à M. Alain SICAULT
- Mme Marie-France MARTINEAU (Valençay) à M. Gilles BRANCHOUX

Etait absent : M. Jean-Jacques REIGNIER (Valençay)

Le Président remercie Monsieur le Maire de Lye pour son accueil.

Il ouvre ensuite la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 19 février 2019
2. Sollicitation d'un administré concernant la diffusion de l'ordre du jour et du compte rendu du conseil communautaire
3. Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

4. Convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de Villentrois – Faverolles-en-Berry
5. Recrutement d'un agent d'accueil en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au Musée de l'Automobile : prolongement du contrat au 3/10/2019
6. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2018, et affectation de résultat
 - Budget principal
 - Budget annexe « abattoir »
 - Budget annexe « aménagement des zones d'activités »
7. Vote du budget principal et des budgets annexes 2019
8. Abattoir : révision des tarifs
9. Taux de taxes d'habitation, foncière et de cotisation foncière des entreprises pour 2019
10. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les trois zones pour 2019
11. Demandes de participations et de subventions d'organismes divers
12. Travaux à l'aire d'accueil des gens du voyage : demande de DETR
13. Remboursement de sinistre sur un véhicule
14. Souscription à la licence d'autorisation CIPro Intercommunalités et Villes
15. Signature de la convention avec EcoDDS pour la collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) ménagers
16. RIP 36 : signature de conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les bâtiments de la CCEV
17. Déchetteries : modification de l'accès des professionnels
18. Lieu de stationnement des bus de transport scolaire
19. Questions diverses

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

Modification de l'ordre du jour

DCC2019_022

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

AJOUT DE DOSSIERS		
Thématique		Objet
Fonction Publique	Personnel contractuel	Renouvellement du contrat de travail de deux agents d'abattage : modification des délibérations DCC2019_11 et DCC2019_12
Finances locales	Divers	Vente de peaux à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que présentée précédemment.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 19 février 2019

DCC2019_023

Le Président fait lecture du compte rendu du conseil communautaire du 19 février 2019 et demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler.

Monsieur William GUIMPIER indique qu'en page 17, ses propos ont été retranscrits deux fois de manière similaire. Le Président propose que les trois paragraphes concernés soient supprimés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, approuve le compte

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

Sollicitation d'un administré concernant la diffusion de l'ordre du jour et du compte rendu du conseil communautaire

DCC2019_024

Le Président fait lecture d'un mail qui lui a été adressé le 19 février 2019 par lequel l'administré demandait :

- L'affichage de l'ordre du jour et des compte-rendus de conseil communautaire dans toutes les mairies de la communauté de communes,
- La publication de l'ordre du jour sur le site internet de la communauté de communes.

Pour information, actuellement le relevé de décisions et l'ordre du jour sont affichés sur le tableau d'affichage situé à l'extérieur de la mairie de Valençay et le relevé de décisions est publié sur le site internet de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay. Les relevés de décisions sont également diffusés par mail auprès des secrétariats de mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

✓ **Demande** que :

- l'ordre du jour du conseil communautaire soit affiché sur le tableau d'affichage situé à l'extérieur de la mairie de Valençay et diffusé sur le site internet de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et celui des communes avant la tenue du conseil,
- les relevés de décisions du conseil communautaire soient affichés sur le tableau d'affichage situé à l'extérieur de la mairie de Valençay et diffusés sur le site internet de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay ainsi que celui des communes à l'issue du conseil.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Election des délégués au sein du Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry

DCC2019_025

Le Président rappelle au conseil communautaire que par délibération du 6 avril 2016, le conseil communautaire a désigné Monsieur Patrick MALET, titulaire et Monsieur Alain REUILLON, suppléant pour représenter la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au sein du comité syndical du Pays de Valençay en Berry dans le cadre de la compétence SCoT déléguée par les communautés de communes.

Suite au décès de Monsieur Patrick MALET, il convient d'élire un nouveau délégué.

Le Président rappelle qu'en vertu des articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est toutefois possible de déroger à cette règle du scrutin secret si les délégués se prononcent à l'unanimité en faveur de ce principe.

Monsieur Alain REUILLON, délégué suppléant, se porte candidat aux fonctions de représentant titulaire.

Madame Liliane REMONDIERE se porte candidate aux fonctions de représentante suppléante.

Les délégués se prononçant à l'unanimité en faveur d'une dérogation au principe de vote à scrutin secret, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.5211-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry, et notamment les articles 5 et 9,

Vu le décès de Monsieur Patrick MALET, délégué titulaire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au sein du comité syndical du Pays de Valençay en Berry,

Candidat aux fonctions de délégué titulaire : Monsieur Alain REUILLON

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Alain REUILLON : 35 voix

Monsieur Alain REUILLON, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré délégué titulaire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry, et immédiatement installé.

Candidate aux fonctions de déléguée suppléante : Madame Liliane REMONDIERE

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Liliane REMONDIERE : 35 voix

Madame Liliane REMONDIERE, ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée déléguée suppléante de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry, et immédiatement installée.

FONCTION PUBLIQUE

PERSONNEL TITULAIRE

Convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de Villentrois – Faverolles-en-Berry

DCC2019 026

Le Président rappelle au conseil communautaire que par délibération du 19 décembre 2016, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a signé avec la commune de Villentrois une convention de mise à disposition de personnel pour le suivi administratif et technique de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villentrois, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Le personnel administratif chargé de ce suivi (1 heure par mois) ne pourra plus assumer cette mission.

Dans un souci de bonne gestion de proximité, et la CCEV ne disposant pas des moyens administratifs et techniques pour assurer la prise en charge de ce service, le Président propose de signer une nouvelle convention avec la commune nouvelle de Villentrois – Faverolles-en-Berry pour mettre à disposition un personnel administratif à raison de 2 heures par mois, le temps initialement évalué étant insuffisant.

Conformément à l'article 4 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, la convention, d'une durée de trois ans, précise les conditions de mise à disposition du fonctionnaire intéressé et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités.

Le projet de convention sera transmis pour information à la Commission Administrative Paritaire et soumis à l'avis de la commune de Villentrois – Faverolles-en-Berry. L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant l'absence de moyens administratifs et techniques, les effectifs de la CCEV ne permettant pas la prise en charge des tâches administratives et techniques à effectuer,

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Villentrois – Faverolles-en-Berry,

Vu le projet de convention ci-joint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Accepte** la mise à disposition d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe dans les conditions énoncées précédemment, à compter du 1^{er} mai 2019, pour une durée de 3 ans,
- ✓ **Autorise** le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Villentrois – Faverolles-en-Berry et tout document relatif à ce dossier.

FONCTION PUBLIQUE

PERSONNEL CONTRACTUEL

Recrutement d'un agent d'accueil en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au Musée de l'Automobile : prolongement du contrat au 03/10/2019

DCC2019_027

Le Président rappelle au conseil communautaire que par délibération du 19 février 2019, le conseil communautaire a approuvé le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint territorial du patrimoine pour les périodes :

- du 1^{er} avril au 8 mai 2019,
- du 1^{er} juillet au 25 septembre 2019
- du 23 octobre au 4 novembre 2019.

Toutefois, compte tenu du nombre d'heures d'ouverture du Musée, la durée du contrat afférente à la période estivale est insuffisante. Il convient de la proroger jusqu'au 3 octobre 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour assurer la gestion et l'animation du Musée de l'Automobile au titre de la saison 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des délégués :

- ✓ **Décide** de proroger la durée du contrat du personnel concerné sur la période estivale du 1^{er} juillet au 3 octobre 2019,
- ✓ **Rappelle** que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C,
- ✓ **Précise** que cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires,
- ✓ **Indique** que la rémunération de l'agent sera fixée à l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1,
- ✓ **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2019,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

FONCTION PUBLIQUE

PERSONNEL CONTRACTUEL

Abattoir : renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage

DCC2019_028 annule et remplace la délibération DCC2019_11

Le Président explique que le contrat de travail d'un agent d'abattage arrive à échéance le 20 juin 2019. Compte tenu du tonnage et du service de livraison des carcasses, le fonctionnement de l'abattoir nécessite le maintien des effectifs tels qu'ils sont actuellement.

En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. Le Président propose de reconduire le contrat de travail afférent par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, à temps complet, conformément à l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 372, majoré 343.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités du service de l'abattoir,

Vu les caractéristiques de l'emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps complet, pour une durée de 36 mois à compter du 21 juin 2019,
- ✓ **Fixe** la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 372, majoré 343, correspondant au grade d'adjoint technique, échelon 9,
- ✓ **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe « abattoir » 2019,
- ✓ **Autorise** le Président à effectuer les démarches nécessaires, signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

FONCTION PUBLIQUE

PERSONNEL CONTRACTUEL

Abattoir : renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage

DCC2019_029 annule et remplace la délibération DCC2019_12

Le Président explique que le contrat de travail d'un agent d'abattage arrive à échéance le 30 juin 2019. Compte tenu du tonnage et du service de livraison des carcasses, le fonctionnement de l'abattoir nécessite le maintien des effectifs tels qu'ils sont actuellement. En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. Le Président propose de reconduire le contrat de travail afférent par voie contractuelle, pour une durée de six mois, à temps complet, conformément à l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, afin d'atteindre la durée maximale de six ans de contrats à durée déterminée au titre de l'article 3, durée requise pour transformer ce poste en contrat à durée indéterminée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités du service de l'abattoir,

Vu les caractéristiques de l'emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps complet, sous la forme d'un contrat d'une durée de six mois à compter du 1^{er} juillet 2019,
- ✓ **Fixe** la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 407, majoré 367, correspondant au grade d'adjoint technique, 11^{ème} échelon,
- ✓ **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe « abattoir » 2019,
- ✓ **Autorise** le Président à effectuer les démarches nécessaires, signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

FINANCES LOCALES

DECISIONS BUDGETAIRES

Compte administratif 2018 : budget principal

DCC2019_030

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	2 010 000,00 €	1 972 367,64 €	43,97%
012	Charges de personnel et frais assimilés	865 000,00 €	847 875,15 €	18,90%
014	Atténuations de produits	1 115 000,00 €	1 113 866,06 €	24,83%
022	Dépenses imprévues	140 188,42 €		
023	Virement à la section d'investissement	447 849,00 €		
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	135 000,00 €	137 606,85 €	3,07%
65	Autres charges de gestion courante	382 000,00 €	336 177,36 €	7,49%
66	Charges financières	35 000,00 €	33 156,89 €	0,74%
67	Charges exceptionnelles	49 000,00 €	45 000,00 €	1,00%
TOTAL		5 179 037,42 €	4 486 049,95 €	100%

RECETTES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%
002	Excédent de fonctionnement reporté	801 037,42 €	801 037,42 €	15,10%
013	Atténuations de charges	371 000,00 €	349 781,45 €	6,60%
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	21 000,00 €	24 383,65 €	0,46%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	148 000,00 €	143 124,91 €	2,70%
73	Impôts et taxes	2 698 500,00 €	2 814 389,11 €	53,07%
74	Dotations, subventions et participations	994 500,00 €	1 003 268,27 €	18,92%
75	Autres produits de gestion courante	145 000,00 €	152 366,02 €	2,87%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	15 005,95 €	0,28%
TOTAL		5 179 037,42 €	5 303 356,78 €	100%

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	817 306,83 €
-----------------------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
020	Dépenses imprévues	75 000,00 €		
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	21 000,00 €	24 383,65 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	142 000,00 €	139 549,69 €	
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	4 213,80 €	7 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	2 333 360,00 €	528 948,73 €	918 300,00 €
23	Immobilisations en cours	25 000,00 €	7 769,74 €	
26	Participations et créances rattachées	200,00 €	106,00 €	
27	Autres immobilisations financières	220 000,00 €	108 700,00 €	111 300,00 €
TOTAL		2 936 560,00 €	813 671,61 €	1 036 600,00 €

RECETTES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
001	Excédent d'exécution reporté	290 793,99 €	290 793,99 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	447 849,00 €		
024	Produits de cessions d'immobilisations	18 500,00 €		15 000,00 €
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	135 000,00 €	137 606,85 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	334 415,01 €	86 733,27 €	143 400,00 €
13	Subventions d'investissement	791 002,00 €	54 623,00 €	355 600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	919 000,00 €	592,48 €	397 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	1 750,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	7 769,74 €	
TOTAL		2 936 560,00 €	579 869,33 €	911 000,00 €

DEFICIT		-233 802,28 €	
DEFICIT EN RAR			-125 600,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT			-359 402,28 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

FINANCES LOCALES

DECISIONS BUDGETAIRES

Compte administratif 2018 : budget annexe « abattoir »

DCC2019_031

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2018 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	210 675,76 €	198 898,94 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	240 000,00 €	236 678,23 €
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	59 000,00 €	51 156,99 €
65	Autres charges de gestion courante	16 500,00 €	14 071,71 €
66	Charges financières	3 500,00 €	3 175,16 €
67	Charges exceptionnelles	1 800,00 €	325,50 €
TOTAL		531 475,76 €	505 306,53 €

RECETTES			
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé
002	Excédent de fonctionnement reporté	62 975,76 €	62 975,76 €
013	Atténuations de charges		3 800,02 €
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	18 000,00 €	14 729,67 €
70	Vente de produits et prestations de services	403 000,00 €	408 435,45 €
74	Subventions d'exploitation (contrat aidé)	2 500,00 €	2 504,58 €
75	Autres produits de gestion courante		1,26 €
77	Produits exceptionnels	45 000,00 €	46 200,00 €
TOTAL		531 475,76 €	538 646,74 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			33 340,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
21	Terrains bâtis	40 000,00 €		
21	Travaux sur bâtiments	47 700,00 €		
21	Acquisition matériel ou outillage	22 000,00 €	11 082,97 €	15 000,00 €
21	Acquisition matériel informatique	4 000,00 €	5 056,00 €	
23	Construction atelier de découpe	444 000,00 €		42 000,00 €
040	Amortissement des subventions	35 000,00 €	31 323,11 €	
TOTAL		592 700,00 €	47 462,08 €	57 000,00 €

RECETTES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
001	Excédent d'exécution reporté	13 084,62 €	13 084,62 €	
10	Affectation du résultat	41 615,38 €	41 615,38 €	
13	Subventions atelier de découpe	278 000,00 €		17 000,00 €
16	Emprunts atelier de découpe	201 000,00 €		
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	59 000,00 €	57 156,99 €	
TOTAL		592 700,00 €	111 856,99 €	17 000,00 €

EXCEDENT		64 394,91 €	
DEFICIT EN RAR			-40 000,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT			24 394,91 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2018 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

FINANCES LOCALES

DECISIONS BUDGETAIRES

Compte administratif 2018 : budget annexe « aménagement des zones d'activités »

DCC2019_032

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2018 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	7 979,92 €	2 340,78 €
022	Dépenses imprévues	500,00 €	
023	Virement en section d'investissement	7600,00 €	
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections		4 991,81 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	
TOTAL		16 579,92 €	7 332,59 €

RECETTES			
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé
002	Excédent de fonctionnement reporté	15 579,92 €	15 579,92 €
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections		1 631,81 €
70	Produits des services du domaine	1 000,00 €	667,48 €
77	Produits exceptionnels		4 035,00 €
TOTAL		16 579,92 €	21 914,21 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		14 581,62 €
-----------------------------------	--	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
21	Acquisition de terrains ZA de Vicq-sur-Nahon	140 000,00 €		140 000,00 €
21	Création bassin de rétention ZA de Vicq-sur-Nahon	35 000,00 €		
21	Relevé topographique ZA de Lucay-le-Mâle		2 362,19 €	
21	Agrandissement bassin de rétention ZA de Lucay	10 000,00 €		7 000,00 €
21	Signalisation et réseaux de voirie ZA de Lucay	10 000,00 €		10 000,00 €
21	Réseaux de voirie divers	3 400,00 €		
040	Amortissement des subventions		1 631,81 €	
TOTAL		198 400,00 €	3 994,00 €	157 000,00 €

RECETTES

N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
001	Excédent d'exécution reporté	115 391,47 €	115 391,47 €	
10	Affectation du résultat	34 608,53 €	34 608,53 €	
10	FCTVA	7 400,00 €	3 037,49 €	3 000,00 €
16	Emprunts	30 000,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement	7 600,00 €		
024	Produits de cession d'immobiliations	3 400,00 €		
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections		4 991,81 €	
TOTAL		198 400,00 €	158 029,30 €	3 000,00 €

EXCEDENT	154 035,30 €
-----------------	---------------------

DEFICIT EN RAR	-154 000,00 €
-----------------------	----------------------

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	35,30 €
----------------------------------	----------------

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2018 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

FINANCES LOCALES**DECISIONS BUDGETAIRES****Compte de gestion 2018 : budgets principal et annexes***DCC2019_033*

Vu la présentation et l'approbation des comptes administratifs 2018 des budgets principal et annexes de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu la présentation détaillée du compte de gestion 2018 des budgets principal et annexes par Monsieur le Trésorier,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

✓ **Déclare** que les comptes de gestion 2018 dressés par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part (budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activités »),

✓ **Approuve** les comptes de gestion 2018 dressés par Monsieur le Trésorier.

FINANCES LOCALES**DECISIONS BUDGETAIRES****Affectation du résultat 2018 : budget principal***DCC2019_034*

Le Président propose d'affecter le résultat 2018 du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018	817 306,83 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2018	-233 802,28 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser Dépenses : 1 036 600 € / Recettes : 911 000 €	-125 600,00 €
Déficit d'investissement total	-359 402,28 €
Affectation obligatoire	359 402,28 €
Affectation complémentaire	
Affectation totale à l'article 1068 du budget 2019	359 402,28 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2019	457 904,55 €

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget principal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 du budget principal tel que proposé par le Président.

FINANCES LOCALES**DECISIONS BUDGETAIRES****Affectation du résultat 2018 : budget annexe « abattoir »****DCC2019_035**

Le Président propose d'affecter le résultat 2018 du budget annexe « abattoir » comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018	33 340,21 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2018	64 394,91 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser Dépenses : 57 000 € / Recettes : 17 000 €	-40 000,00 €
Excédent d'investissement total	24 394,91 €
Affectation à l'article 1068 du budget 2019	0,00 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2019	33 340,21 €

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « abattoir »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « abattoir » tel que proposé par le Président.

FINANCES LOCALES**DECISIONS BUDGETAIRES****Affectation du résultat 2018 : budget annexe « aménagement des zones d'activités »****DCC2019_036**

Le Président propose d'affecter le résultat 2018 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018	14 581,62 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2018	154 035,30 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser Dépenses : 157 000 € / Recettes : 3 000 €	-154 000,00 €
Excédent d'investissement total	35,30 €
Affectation totale à l'article 1068 du budget 2019	0,00 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2019	14 581,62 €

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « aménagement des zones d'activités »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » tel que proposé par le Président.

FINANCES LOCALES**DECISIONS BUDGETAIRES****Budget principal 2019****DCC2019_037**

Le Président présente aux délégués le projet de budget principal 2019 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		PREVISIONS 2018	REALISE 2018	PREVISIONS 2019	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
011	Charges à caractère général	2 010 000,00 €	1 972 367,64 €	1 950 600,00 €	40%
012	Charges de personnel et frais assimilés	865 000,00 €	847 875,15 €	897 000,00 €	18%
014	Atténuations de produits	1 115 000,00 €	1 113 866,06 €	1 146 600,00 €	23%
022	Dépenses imprévues	140 188,42 €		145 000,00 €	3%
023	Virement à la section d'investissement	447 849,00 €		144 374,55 €	3%
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	135 000,00 €	137 606,85 €	117 000,00 €	2%
65	Autres charges de gestion courante	382 000,00 €	336 177,36 €	415 500,00 €	8%
66	Charges financières	35 000,00 €	33 156,89 €	33 000,00 €	1%
67	Charges exceptionnelles	49 000,00 €	45 000,00 €	66 000,00 €	1%
TOTAL		5 179 037,42 €	4 486 049,95 €	4 915 074,55 €	100%

RECETTES		PREVISIONS 2017	REALISE 2017	PREVISIONS 2018	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
002	Résultat de fonctionnement reporté	801 037,42 €	801 037,42 €	457 904,55 €	9%
013	Atténuations de charges	371 000,00 €	349 781,45 €	342 000,00 €	7%
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	21 000,00 €	24 383,65 €	21 000,00 €	0%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	148 000,00 €	143 124,91 €	129 000,00 €	3%
73	Impôts et taxes	2 698 500,00 €	2 814 389,11 €	2 763 670,00 €	56%
74	Dotations, subventions et participations	994 500,00 €	1 003 268,27 €	1 038 500,00 €	21%
75	Autres produits de gestion courante	145 000,00 €	152 366,02 €	148 000,00 €	3%
77	Produits exceptionnels		15 005,95 €	15 000,00 €	0%
TOTAL		5 179 037,42 €	5 303 356,78 €	4 915 074,55 €	100%

Section d'investissement : voir pages 17 à 20

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité des délégués le budget principal 2019 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

INVESTISSEMENT (présentation par programme)

DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL	
ADMINISTRATION GENERALE : OPERATIONS NON AFFECTEES								
SOUS-TOTAL		352 000,00 €	895 676,83 €	1 247 676,83 €		290 000,00 €	1 152 976,83 €	1 442 976,83 €
Reprise du déficit 2018 reporté	001		233 802,28 €	233 802,28 €				
Dépenses imprévues	020		28 374,55 €	28 374,55 €	021	Virement de la section de fonctionnement	144 374,55 €	144 374,55 €
Remboursement capital des emprunts	1641		134 000,00 €	134 000,00 €				
					1068	Affectation du résultat 2018	359 402,28 €	359 402,28 €
Amortissements des subventions	139		21 000,00 €	21 000,00 €	28	Amortissements des immobilisations	117 000,00 €	117 000,00 €
001 Déploiement de la FFTH RIP 36	204173		477 000,00 €	477 000,00 €	13141	Participation communes d'ECUEILLE, LUCAY et VALENCAY	238 500,00 €	238 500,00 €
					1641	Emprunt	238 500,00 €	238 500,00 €
01 Acquisition logiciel évolution PAIE COMPTABILITE	2051	7 000,00 €		7 000,00 €				
01 Siège ECUEILLE remplacement liaison téléphonique ascenseur	21538		1 500,00 €	1 500,00 €	10222	FCTVA	200,00 €	200,00 €
09 Acquisition des locaux siège CCEV	21318	345 000,00 €		345 000,00 €	1341	DETR	125 000,00 €	125 000,00 €
					10222	FCTVA	30 000,00 €	30 000,00 €
					1641	Emprunt	135 000,00 €	55 000,00 €

INVESTISSEMENT (présentation par programme)										
DEPENSES		RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES			RAR	Propositions	TOTAL
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE										
SOUS-TOTAL			118 300,00 €	46 500,00 €	164 800,00 €		SOUS-TOTAL	235 000,00 €	5 700,00 €	240 700,00 €
					024	Vente terrain SCI JOUSSAY STPE ECUEILLE		15 000,00 €		15 000,00 €
100 Versement cautions pépinière d'entreprises	165		2 000,00 €	2 000,00 €	165	Remboursement cautions			2 000,00 €	2 000,00 €
100 Changement portes pépinière d'entreprises					1318	Certificats d'Economie d'Energie			3 000,00 €	3 000,00 €
100 Aménagement parking place PMR	2128	7 000,00 €		7 000,00 €						
103 Installation pompe de relevage RIOLAND VICQ-SUR- NAHON	2132		4 500,00 €	4 500,00 €	10222	FCTVA			700,00 €	700,00 €
118 Subvention immobilier d'entreprise CBN à ECUEILLE	204132		40 000,00 €	40 000,00 €						
120 Avance en compte courant à SEM Territ. Dév. Extensions RIOLAND VALENCAY et LUCAY-LE-MALE	274	111 300,00 €		111 300,00 €	1641	Emprunt		220 000,00 €		220 000,00 €
AMENAGEMENT DE L'ESPACE										
SOUS-TOTAL			316 600,00 €	230 000,00 €	546 600,00 €		SOUS-TOTAL	89 900,00 €	211 200,00 €	301 100,00 €
310 Programme voirie 2018					10222	FC TVA			45 000,00 €	45 000,00 €
311 Programme voirie 2019	21751		230 000,00 €	230 000,00 €	1323	Subvention FAR			76 000,00 €	76 000,00 €
					10222	FC TVA			37 700,00 €	37 700,00 €
303 Travaux ouvrages d'art	21751	316 600,00 €		316 600,00 €	10222	FC TVA		57 400,00 €		57 400,00 €
					13248	Participation commune de MEUSNES		32 500,00 €		32 500,00 €
					13241	Participation commune de GEHEE et PREAUX			52 500,00 €	52 500,00 €

INVESTISSEMENT (présentation par programme)

DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL		
TOURISME									
SOUS-TOTAL		104 500,00 €	50 000,00 €	154 500,00 €		SOUS-TOTAL	62 900,00 €	7 000,00 €	69 900,00 €
404 Signalisation circuit Benjamin Rabier TEPCV	2128	104 500,00 €	40 000,00 €	144 500,00 €	1323	Subvention Département	15 000,00 €	7 000,00 €	22 000,00 €
	238		10 000,00 €		1321	Subvention Etat TEPCV	28 300,00 €		28 300,00 €
					10222	FC TVA	19 600,00 €		19 600,00 €
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT									
SOUS-TOTAL		125 400,00 €	10 200,00 €	135 600,00 €		SOUS-TOTAL	233 200,00 €	1 700,00 €	234 900,00 €
501 Remplacement cuve à huile déchetterie VALENCAY	2188		4 800,00 €	4 800,00 €	10222	FCTVA		800,00 €	800,00 €
501 Achat d'un souffleur à dos déchetteries VALENCAY et HEUGNES	2188		600,00 €	600,00 €	10222	FCTVA		100,00 €	100,00 €
501 Aménagement plateforme de broyage déchetterie de VALENCAY TEPCV					1341	DETR	75 000,00 €		75 000,00 €
					1321	Subvention Etat TEPCV	76 000,00 €		76 000,00 €
	2135	125 400,00 €		125 400,00 €	10222	FCTVA	36 400,00 €		36 400,00 €
					1641	Emprunt	42 000,00 €		42 000,00 €
502 Fournitures bacs et conteneurs déchets ménagers	2188		4 800,00 €	4 800,00 €	10222	FC TVA		800,00 €	800,00 €
700 Acquisition ruches pédagogiques TEPCV					1311	Subvention Etat TEPCV	3 800,00 €		3 800,00 €

INVESTISSEMENT (présentation par programme)

DEPENSES		RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES		RAR	Propositions	TOTAL
SERVICES A LA POPULATION									
SOUS-TOTAL		19 800,00 €	75 000,00 €	94 800,00 €	SOUS-TOTAL		0,00 €	54 400,00 €	54 400,00 €
06 Acquisition matériel informatique Communication	2183		2 000,00 €	2 000,00 €	10222	FCTVA		500,00 €	500,00 €
06 Acquisition logiciel Communication	2184		1 000,00 €	1 000,00 €					
05 Verre sécurit gymnase de VALENCAY	21312		1 000,00 €	1 000,00 €	10222	FC TVA		200,00 €	200,00 €
100 Renouvellement parc informatique et logiciel Espace Public Numérique	2183		30 000,00 €	30 000,00 €	1312	Subvention Région		12 000,00 €	12 000,00 €
					10222	FCTVA		5 000,00 €	5 000,00 €
106 Travaux Suite Mérule logements sociaux à FAVEROLLES	2138	16 800,00 €		16 800,00 €					
117 Installation pompes à chaleur logements sociaux à PREAUX					1328	Certificats d'Economie d'Energie		13 000,00 €	13 000,00 €
10 Travaux d'assainissement et plomberie Aire d'accueil des gens du voyage de VILLENTOIS	21738		41 000,00 €	41 000,00 €	1341	DETR		17 000,00 €	17 000,00 €
					10222	FCTVA		6 700,00 €	6 700,00 €
117 Changement des portes logements sociaux à PREAUX	2138	3 000,00 €		3 000,00 €					
TOTAL GENERAL		1 036 600,00 €	1 307 376,83 €	2 343 976,83 €	TOTAL GENERAL		911 000,00 €	1 432 976,83 €	2 343 976,83 €

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « abattoir » 2019 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Charges de gestion générale	210 675,76 €	193 898,94 €	202 440,21 €
Charges de personnel	240 000,00 €	236 678,23 €	247 600,00 €
Autres charges de gestion courante	16 500,00 €	14 071,71 €	3 500,00 €
Intérêts des emprunts	3 500,00 €	3 175,16 €	3 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 800,00 €	325,50 €	1 800,00 €
Amortissements des biens	59 000,00 €	57 156,99 €	58 500,00 €
TOTAL	531 475,76 €	505 306,53 €	516 840,21 €

RECETTES			
Excédent reporté	62 975,76 €	62 975,76 €	33 340,21 €
Remboursement sur rémunérations	0,00 €	3 800,02 €	0,00 €
Vente de produits et prestations de services	403 000,00 €	408 435,45 €	405 000,00 €
Subvention d'exploitation (contrat aidé)	2 500,00 €	2 504,58 €	0,00 €
Subvention d'équilibre	45 000,00 €	46 200,00 €	62 000,00 €
Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,26 €	0,00 €
Amortissements des subventions	18 000,00 €	14 729,67 €	16 500,00 €
TOTAL	531 475,76 €	538 646,74 €	516 840,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
LIBELLES	Restes à réaliser 2017	Propositions 2018	TOTAL 2018
Capital des emprunts		17 000,00 €	17 000,00 €
Installation coffret électrique quai d'expédition		2 000,00 €	2 000,00 €
Acquisition matériel ou outillage	15 000,00 €	50 000,00 €	65 000,00 €
Travaux de voirie		100 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement intérieur		662 000,00 €	662 000,00 €
Clôture et portail		10 000,00 €	10 000,00 €
Atelier de découpe	42 000,00 €	-42 000,00 €	0,00 €
Amortissements des subventions		16 500,00 €	16 500,00 €
TOTAL	57 000,00 €	815 500,00 €	872 500,00 €

RECETTES			
Excédent reporté		64 394,91 €	64 394,91 €
Subventions	17 000,00 €	289 800,00 €	306 800,00 €
Emprunt aménagement abattoir		418 410,18 €	418 410,18 €
Excédent d'investissement		24 394,91 €	24 394,91 €
Amortissements des biens		58 500,00 €	58 500,00 €
TOTAL		855 500,00 €	872 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité des délégués le budget annexe « abattoir » 2019 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

FINANCES LOCALES

DECISIONS BUDGETAIRES

Budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2019

DCC2019_039

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2019 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRES	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Prévisions 2019
Charges de gestion générale	7 979,92 €	2 340,78 €	8 100,00 €
Virement en section d'investissement	7 600,00 €	0,00 €	6 481,62 €
Autres charges de gestion courante	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Dépenses imprévues	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	4 991,81 €	0,00 €
TOTAL	16 579,92 €	7 332,59 €	15 581,62 €

RECETTES			
Excédent reporté	15 579,92 €	15 579,92 €	14 581,62 €
Produits des services, du domaine	1 000,00 €	667,48 €	1 000,00 €
Opérations d'ordres de transfert entre sections	0,00 €	1 631,81 €	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €	4 035,00 €	0,00 €
TOTAL	16 579,92 €	21 914,21 €	15 581,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
LIBELLES	Restes à réaliser 2018	Propositions 2019	TOTAL 2019
Travaux d'aménagement ZA de LUCAY-LE-MALE (bassin de rétention)	140 000,00 €		140 000,00 €
Travaux d'aménagement ZA de LUCAY-LE-MALE (voirie + Mo)		3 400,00 €	3 400,00 €
Acquisition terrains ZA de VICQ S/NAHON		35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL	157 000,00 €	116 716,92 €	273 716,92 €

RECETTES			
Excédent reporté		154 035,30 €	154 035,30 €
Virement section de fonctionnement		6 481,62 €	6 481,62 €
Subventions Aménagement ZA de LUCAY-LE-MALE		87 200,00 €	87 200,00 €
FCTVA	3 000,00 €	23 000,00 €	26 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €	270 716,92 €	273 716,92 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2019 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

FINANCES LOCALES

DECISIONS BUDGETAIRES

Abattoir : révision des tarifs

DCC2019_040

Compte tenu de l'évolution des charges pesant sur l'abattoir, le Président propose de revaloriser les tarifs d'abattage en appliquant une augmentation de 0,02 € HT par kg (poids carcasse) sur la redevance environnementale, qui passerait ainsi à 0,15 € HT par kg, pour l'ensemble des espèces abattues à compter du 1^{er} juillet 2019. Les autres tarifs demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire **approuve** l'augmentation de 0,02 € HT par kg (poids carcasse) de la redevance environnementale pour l'ensemble des espèces abattues, à compter du 1^{er} juillet 2019, portant ainsi la redevance à 0,15 € HT par kg.

FINANCES LOCALES

FISCALITE

Taux de taxes d'habitation, foncière et de cotisation foncière des entreprises pour 2019

DCC2019_041

En accord avec la commission « finances et prospective » du 4 avril 2019, le Président propose de maintenir les taux des taxes et cotisations pour l'année 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7,54% (produit attendu : 784 839 €)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96% (produit attendu : 29 439 €)
- Cotisation foncière des entreprises : 22,00% (produit attendu : 259 820 €)

Vu l'avis de la commission « finances et prospective » du 4 avril 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

✓ **Approuve** les taux suivants :

- . Taxe d'habitation : 7,54%
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00%
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96%
- . Cotisation foncière des entreprises : 22,00%

✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES LOCALES

FISCALITE

Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les trois zones pour 2019

DCC2019_042

Le Président rappelle que par délibération du 1^{er} avril 2015, le conseil communautaire a décidé de lisser sur cinq ans les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay. Selon ce principe, les trois zones d'imposition devaient être imposées selon le même taux que celui de la zone de l'ex-canton de Valençay sauf Vicq-sur-Nahon à savoir 14%.

Cependant, compte tenu de l'augmentation du coût global du service, la commission « finances et prospective » du 4 avril 2019 propose de fixer le taux à 14,2% pour l'ensemble des trois zones.

DEPENSES	PREVISIONS 2019	DEPENSES	PREVISIONS 2019
Charges à caractère général	1 248 000,00 €	Taxe OM (taux de 14,2%)	1 195 170,00 €
Charges de personnel	72 000,00 €	Atténuation de charges	110 000,00 €
Charges financières		Produits des services	75 000,00 €
Autres charges de gestion courante	900,00 €	Subventions (contrat aidé)	0,00 €
Charges exceptionnelles		Autres produits	0,00 €
Amortissements	16 000,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL	1 336 900,00 €	TOTAL	1 380 170,00 €
		EXCEDENT	43 270,00 €

Le produit attendu pour l'année 2019 se répartirait comme suit :

		Zone 1 ^a	Zone 2 ^b	Zone 3 ^c	Produit total
2017	Bases	5 488 143 €	443 079 €	2 485 471 €	1 195 170 €
	Taux	14,2%	14,2%	14,2%	
	Produits	779 316 €	62 917 €	352 937 €	

^a Zone 1 : ex-canton de Valençay sauf Vicq-sur-Nahon

^b Zone 2 : commune de Vicq-sur-Nahon

^c Zone 3 : ex-canton d'Ecueillé

Vu l'avis de la commission « finances et prospective » du 4 avril 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

✓ **Valide** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et les produits attendus tels que présentés ci-dessus,

✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES LOCALES

SUBVENTIONS

Demandes de subventions 2019

DCC2019_043 à DCC2019_055

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, le conseil communautaire,

✓ **Décide** l'attribution des subventions suivantes :

SUBVENTIONS Art. 6574	2018	2019		
	Montant attribué	Montant demandé	Proposition commission Finances et Prospective	Montant attribué
<i>Développement économique</i>	17 585,00 €	31 500,00 €		
Alliance Berry Energies Vertes		12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Service de remplacement agriculteurs 36		<i>demandé sans montant</i>		0,00 €
CIVAM - Projet IABA - Développer et promouvoir l'agroécologie - 2018	3 615,00 €	4 000,00 €	3 615,00 €	3 615,00 €
CIVAM - Projet ID en Campagne Anti-Gaspi - Lutter contre le gaspillage alimentaire - 2018	4 750,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CIVAM - étudier les collectifs agricoles	0,00 €	6 000,00 €	4 750,00 €	4 750,00 €
CIVAM - La ruche qui dit oui - 2018	2 000,00 €			
<i>Sous-total CIVAM</i>	10 365,00 €	12 000,00 €	10 365,00 €	10 365,00 €
Assoc. Dével. Prom. Vins et Fromages de Valençay	7 220,00 €	7 500,00 €	7 220,00 €	7 220,00 €

<i>Tourisme</i>	89 385,50 €	94 500,00 €	0,00 €	94 500,00 €
Office de tourisme de Valençay - Fonctionnement	87 400,00 €	92 000,00 €		92 000,00 €
Office de tourisme d'Ecueillé - Fonctionnement				
<i>Sous-total OTSI Valençay et Ecueillé</i>	87 400,00 €	92 000,00 €		92 000,00 €
Syndicat d'Initiative de Pellevoisin (Fête de la Vapeur)		2 500,00 €		2 500,00 €

<i>Culture, sports, loisirs</i>	15 178,75 €	11 601,00 €	0,00 €	8 900,00 €
Les Amis de Benjamin Rabier	902,50 €	950,00 €		950,00 €
FFN 36 - Opération Nager Grandeur Nature	5 225,00 €	6 800,00 €		6 800,00 €
Vélo Club Châtillonnais	427,50 €	450,00 €		450,00 €
FFRP - <i>subvention exceptionnelle 2019</i>		600,00 €		300,00 €
Les Mollets de Gâtines	285,00 €	400,00 €		400,00 €

<i>Autres</i>	475,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
BIP TV - 1.000 € attribués pour 2016 mais non versés car situation financière non fournie	0,00 €	demandé sans montant		500,00 €
Le Souvenir Français (subvention exceptionnelle en 2018)	285,00 €	demandé sans montant		0,00 €
Fonds de Solidarité pour le Logement	0,00 €	9 135,60 €		0,00 €

- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2019 de la Communauté de Communes Ecuillé – Valençay,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES LOCALES

SUBVENTIONS

Travaux à l'aire d'accueil des gens du voyage : demande de DETR

DCC2019_057

Dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villentrois, des travaux doivent être réalisés en ce qui concerne :

- Le changement de chauffe-eau,
- La pose d'une VMC,
- La création d'un système de chauffage
- L'isolation du plafond
- L'augmentation de la capacité de l'assainissement individuel et l'amélioration de son fonctionnement.

Le montant des travaux est estimé à 32 000 € HT. Le Président propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux relatifs à l'aire d'accueil des gens du voyage	32 000 €	Etat – DETR (50%)	16 000 €
		Autofinancement	16 000 €
TOTAL	32 000 €	TOTAL	32 000 €

Considérant les conditions actuelles d'accueil des gens du voyage,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Autorise** la réalisation des travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage,
- ✓ **Approuve** le plan de financement tel que présenté
- ✓ **Autorise** le Président à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES LOCALES

DIVERS

Remboursement de sinistre sur un véhicule

DCC2019_058

Le Président informe le conseil communautaire que le véhicule de Madame HERELLE domiciliée à Val Fouzon a été endommagé par le camion de livraison des carcasses de l'abattoir. L'agent conducteur étant responsable du sinistre et le montant estimatif de réparation du tiers concerné s'élevant à 138,94 € TTC, un arrangement amiable a été convenu.

Il convient de délibérer afin de régler la facture correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Autorise** la prise en charge de la facture de réparation du véhicule de Madame HERELLE, à hauteur de 138,94 € TTC,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES LOCALES

DIVERS

Souscription à la licence d'autorisation CIPro Intercommunalité et Villes

DCC2019_059

Le Président informe le conseil communautaire que l'utilisation de publications protégées par le droit d'auteur, dans un cadre professionnel ou pédagogique, nécessite l'autorisation de leurs ayants droit (article L122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) est l'organisme qui gère collectivement les droits de copie numérique et papier du livre et de la presse pour le compte des auteurs et des éditeurs. Il est l'unique société agréée par le Ministre de la Culture pour la gestion du droit de reproduction par reprographie de la presse et du livre en France.

Par courrier du 11 février 2019, le Centre Français d'exploitation du droit de Copie propose une souscription à la licence d'autorisation CIPro Intercommunalités et Villes. La souscription à ce contrat prévoit le versement d'une redevance annuelle qui permet de répartir les sommes perçues entre les ayants droit des publications utilisées. Elle est calculée en fonction des effectifs (élus et agents) de la collectivité au 1^{er} janvier de l'année civile. La CCEV entre dans la tranche (effectif : 51 à 100) dont la redevance annuelle s'élève à 600 € HT. Il convient de délibérer sur ce sujet.

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle,

Vu le contrat de copies internes professionnelles d'œuvres protégées présenté par le CFC,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** la signature du contrat de copies internes professionnelles d'œuvres protégées ci-joint,
- ✓ **Autorise** le Président à le signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

FINANCES LOCALES

DIVERS

Souscription à la convention avec Eco-DDS pour la collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) ménagers

DCC2019_060

Le Président informe le conseil communautaire que suite au renouvellement de l'agrément d'EcoDDS par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour une durée de six ans, l'éco-organisme a adressé à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay une nouvelle convention permettant à la collectivité de structurer le flux de déchets diffus spécifiques en déchetterie et de bénéficier des soutiens afférents.

Il convient d'autoriser la signature de cette convention.

Vu le projet de convention ci-joint adressé par EcoDDS,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire **autorise** le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

FINANCES LOCALES

DIVERS

Abattoir : vente de peaux d'agneaux dans le cadre de la mise en place de circuits courts en maroquinerie

DCC2019_061

Le Président rappelle au conseil communautaire que dans le cadre de l'expérimentation menée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre et suite à la participation de l'abattoir à l'expérimentation de la création d'un circuit court dans le domaine de la petite maroquinerie en lien avec la Mégisserie ROUSSEAU de Levroux (36110), la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay avait été à nouveau sollicitée pour la vente de 100 peaux d'agneaux destinées à être transformées en pochettes et accessoires divers.

Par délibération du 19 février 2019, le conseil communautaire a approuvé la vente et la livraison de 100 peaux d'agneaux pour un forfait de 190 € HT incluant le tri, le salage et la livraison.

Compte tenu de la réglementation en vigueur, il revient à la Mégisserie ROUSSEAU d'assurer le tri et le transport des peaux. Par conséquent, le Président propose de modifier le forfait à raison de 100 € HT pour la vente de 100 peaux d'agneaux.

Il convient de statuer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** la vente et la livraison de 100 peaux d'agneaux pour un forfait de 100 € HT,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DOMAINE ET PATRIMOINE

AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

RIP 36 : signature de conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les bâtiments de la CCEV

DCC2019_062

Le Président informe le conseil communautaire que le Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 (RIP 36) procède au déploiement du réseau du très haut débit fibre sur les communes d'Ecueillé, Luçay-le-Mâle et Valençay. Le déploiement de ce réseau dans les immeubles collectifs dont la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est propriétaire nécessite la signature d'une convention, conformément à l'article L.33-6 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE).

Il convient d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes aux différents bâtiments de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay situés sur les communes d'Ecueillé, Luçay-le-Mâle et Valençay.

Vu l'article L.33-6 du Code des Postes et des Communications Electroniques,

Vu le projet de convention ci-joint adressé par le Syndicat Mixte RIP 36,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire **autorise** le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

TRANSPORTS SCOLAIRES

Stationnement des bus de transport scolaire

DCC2019_063

Le Président rappelle au conseil communautaire que dans le cadre de l'organisation locale des transports scolaires des élèves du collège Alain-Fournier de Valençay, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay loue une partie du parking de la gare de Valençay auprès de la société NEXITY (parcelle cadastrée K n°543, d'une surface de 160 m²), au lieu-dit le Tivoli, pour garer les bus. La convention d'occupation de ce parking arrive à échéance au 31

juillet 2019. Pour information, la dernière redevance s'élevait à 392,75 € TTC (indexation au 1^{er} janvier de chaque année).

Le Syndicat Mixte pour la Valorisation du train touristique Argy – Valençay a fait également une demande d'occupation de ce parking pour réaliser les travaux nécessaires à l'accueil du train à vapeur en gare de Valençay.

Un courrier en date du 26 février 2019 a été adressé à la Société STI Centre, pour lui proposer de faire stationner les bus de transport scolaire sur le parking du Champ de Foire à Valençay. La société a donné son accord par courrier du 7 mars 2019 pour le stationnement de sept véhicules. Par conséquent le Président propose de ne pas renouveler la convention d'occupation avec NEXITY.

Vu les projets portés par le Syndicat Mixte pour la Valorisation du train touristique Argy – Valençay sur la parcelle cadastrée K n°543 à Valençay,

Vu le courrier d'acceptation de la Société STI Centre pour le stationnement de ses sept véhicules sur le Champ de Foire à Valençay,

Vu l'accord du Maire de la commune de Valençay,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** la non-reconduction de la convention d'occupation avec NEXITY,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.